

Brevet Professionnel

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau IV

- Diplôme du Ministère de l'Agriculture -



Conditions d'entrée

Avoir 18 ans à l'entrée en formation
 Etre retenu à l'entretien de motivation

Personne désirant se reconvertir ou ayant un projet professionnel en relation avec le secteur d'activité concerné.
 Demandeur d'emploi
 Toute personne signataire d'un Contrat de Professionnalisation, Salariés (CIF ou autres...)

Recrutement

Entretien de positionnement avec Pôle Emploi, la Mission Locale ou autres organismes prescripteurs des actions de formation.

Pré-inscription sur le site Internet : www.animapole.fr

Entretien d'évaluation des motivations, connaissance du métier et du milieu professionnel.

Métiers visés

- Poursuite d'études
- Travailler comme ouvrier paysagiste qualifié
- Chef de chantier
- Conducteur de travaux
- Conception de paysage

dans une entreprise paysagiste privée ou dans le secteur public (services espaces verts des collectivités...):

Financement de la formation

Les possibilités de financement varient en fonction du statut des candidats :

- Formation financée par le Conseil Régional
- Congé Individuel de Formation
- Contrat de Professionnalisation

Selon le statut, il existe des possibilités de rémunération.

Objectifs de la formation

Permettre aux apprenants d'acquérir des compétences professionnelles et des savoir-faire pour exercer un métier dans ce secteur d'activité.

Permettre à des apprenants d'élaborer un projet professionnel à l'issue de leur formation.

Avoir une connaissance du monde professionnel grâce à l'alternance en entreprise.

Organisation de la formation

Lieu de Formation : CFAA/CFPPA du Lot, site de Lacapelle-Marival.

Date de début : Septembre n

Date de fin : Juillet n+1

Nb d'heures de formation en Centre : 1100 heures

Nb d'heures de formation en Entreprise : 300 heures

Contenu

C1 : UTILISER EN SITUATION PROFESSIONNELLE LES CONNAISSANCES ET LES TECHNIQUES LIEES AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Communication, Mathématique, Informatique

C2 : SITUER LES ENJEUX SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Impact environnemental et rôle des aménagements paysagers

C3 : ELABORER UN PROJET PROFESSIONNEL DANS LE SECTEUR PAYSAGER

Projet d'emploi, situation dans un cadre social et réglementaire

C4 : PRESENTER LE FONCTIONNEMENT D'UNE ENTREPRISE DE TRAVAUX PAYSAGERS

Présentation et diagnostic de l'entreprise

C5 : COMMUNIQUER DANS UNE SITUATION PROFESSIONNELLE

Conduite d'un entretien, Compte-rendu de son activité

C6 : UTILISER EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES CONNAISSANCES ET TECHNIQUES RELATIVES AU VEGETAL ET AU MILIEU

Maîtrise des végétaux et de leur développement

Raisonnement d'une intervention dans un espace paysager

C7 : UTILISER EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES CONNAISSANCES ET TECHNIQUES RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES PAYSAGERES

Techniques utilisées en maçonnerie paysagère, Elements d'un système d'arrosage

C8 : UTILISER LES MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE L'ENTREPRISE

Opérations liées au choix, à la présentation et à l'entretien des matériels de l'entreprise

Utilisation d'un engin chantier automoteur, Régulation d'une situation professionnelle

C9 : CONDUIRE UN CHANTIER DE MISE EN PLACE OU D'ENTRETIEN DES VEGETAUX

Préparation, suivi et régulation du chantier, Réalisation des travaux

C10 : CONDUIRE UN CHANTIER DE MISE EN PLACE OU D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES PAYSAGERES

Préparation, suivi et régulation du chantier, Réalisation des travaux

C11 et C12 : UCARE

En contrôle continu, Unité Capitalisables (UC) par capacité.



Modalités d'Evaluation



CFAA/CFPPA du Lot
Avenue de la Garenne
46500 GRAMAT

Tél. 05 65 40 80 28

HÉBERGEMENT

Le CFAA – CFPPA du Lot propose un internat accessible à tous les apprenants des formations dispensées au sein de l'établissement. L'accueil de groupe (scolaire ou association) est possible toute l'année (sous réserve de disponibilités). Le bâtiment est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

L'internat peut loger jusqu'à 40 personnes : chambres individuelles, chambres de 4 lits, chambre pour personne à mobilité réduite.

Un foyer est à la disposition de toutes les personnes hébergées.

Des formules "restauration" en petit –déjeuner, demi-pension ou pension complète sont possibles. Les repas sont servis au self de 80 places.

Des salles de réunion peuvent également être louées à la journée ou demi-journée pour des réunions ou séminaires. Ces salles de réunion sont disponibles sur les sites de Lacapelle-Marival et Gramat.

Possibilité d'utiliser des salles informatiques ou des salles en visio - conférences (sur les deux sites) et du matériel peut vous être fourni : vidéo projecteur, ordinateur portable, accès internet, connexion Wifi, lecteur DVD, paper – board, ...